



FORMATION : COMMENT METTRE EN PLACE LES DECRETS D'APPLICATION DE LA LOI EGALIM

Objectifs pédagogiques

- Compléter votre niveau de maîtrise de la Loi EGALim
- Identifier les exigences des textes, décrets et articles applicables en restauration collective
- Disposer d'exemples précis, applicables et d'une synthèse des textes pour une application dans vos services de restauration

Personnes concernées

- Responsables de restauration

Prérequis

- Aucun prérequis nécessaire

Démarche pédagogique

- Exposés et apports théoriques en réunion virtuelle + tuto vidéo + contenu accessible à distance.



Durée

14 heures de formation réparties sur 4 journées

Animation

- L'un de nos meilleurs consultant, expert en économie circulaire et restauration

Modalités d'évaluation des acquis

- Les modalités d'évaluations continues et formatives de type, quizz, QCM, résultats des mises en œuvres, etc.

Contenu pédagogique

- Des enjeux complexes
- Egalim de quoi s'agit 'il ?
- Principaux points et mesures impactant les professionnels de la restauration
- Décryptage de la Loi EGALim N° 2018-938 du 30 octobre 2018
- Focus sur les Articles 24, 27, 28, 29, 88, 90 concernant la restauration collective
- Les prochains textes d'application
- La mise en place du Conseil National de la Restauration Collective (CNRC) et ses missions
- Les outils gouvernementaux à disposition
- Exemples et retours d'expériences de mises en application de ces directives en restauration collective privée et autogérée



Sanction de la formation

- Certificat de réalisation individualisé

Supports :

- Support numérique partagé en temps réel

Documentation remise au stagiaire :

- Support de cours numérique complet synthétisant l'ensemble des points abordés.

BULLETIN D'INSCRIPTION RHB Consultants – info@rhbconsultants.com

* Toute inscription non annulée 3 semaines avant la date de stage sera facturée

Etablissement :

Nom (signataire de la convention) :

Fonction :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Fax :

E.mail : Siret :

Inscrit (s) au stage : « COMMENT METTRE EN PLACE LES DECRETS D'APPLICATION DE LA LOI EGALIM »

Coût 640 € HT pour 14h00 de formation

Je m'inscris à la session des : 20 et 21 + 27 et 29 Janvier 2021

Stagiaire (s) : Nom : Prénom :

NB : pour tout renseignement, contacter RHB Consultants au 04 72 15 24 77, le nombre de places étant limité, merci de nous retourner votre inscription au plus vite, une convocation vous sera adressée ultérieurement.